

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
Arrondissement de VILLEFRANCHE-
DE-ROUERGUE

Commune de MANHAC
15 chemin de l'Estang
12160 MANHAC
Tél. : 05 65 69 03 53
Courriel : mairie@manhac.fr


ARRÊTÉ
N°2026-11

**Arrêté temporaire de voirie pour travaux de raccordement électrique,
46 route de la Roque 12160 Manhac**

Vu le Code des collectivités locales,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, 26 rue du Trauc 12510 Druelle, qui demande l'autorisation d'occuper le domaine public sur la voie mentionnée ci-dessus pour réaliser des travaux de raccordement électrique

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser les travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation pour la sécurité des usagers,

ARRETE :

Article 1 : Du vendredi 03/04/2026 au vendredi 17/04/2026 l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, est autorisée à occuper le domaine public pour réaliser des travaux de raccordement électrique L'entreprise devra remettre la chaussée en état après travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES, de même elle sera enlevée dans les mêmes conditions.

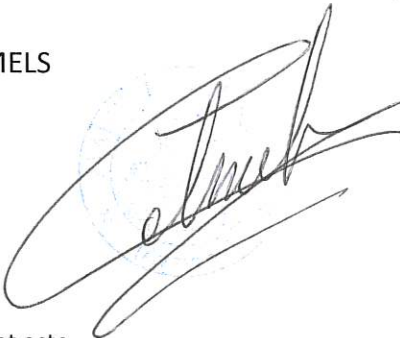
Article 3 : La circulation pourra être rétablie avant le 17/04/2026 en cas d'achèvement anticipé des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :

- La Gendarmerie de BARAQUEVILLE
- SDIS
- L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES

Fait à Manhac, le 17 mars 2026

Le Maire
Bernard CALMELS



Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.